

**Thierry Lefèbre** (mars 17, Arènes de Lutèce)  
Chargé du programme «Espaces» au Comité français de l'UICN

Question-clé transcrite et éditée par Anne Teyssèdre

## **Aires protégées – Qu'est-ce que la Liste Verte des espaces protégés ?**

<https://vimeo.com/286899226>

Donc on comprend bien qu'aujourd'hui les enjeux quantitatifs en matière de surface et de nombre d'espaces protégés ont été quasiment atteints, le seront en tout cas d'ici quelques années, et qu'aujourd'hui c'est bien la question de l'efficacité de gestion, de la qualité de la gouvernance, qui est en jeu.

Alors l'UICN, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, qui est une ONG fondée en 1948 à Paris –à Fontainebleau, plus exactement- s'est engagée depuis quelques années dans le développement d'un nouvel outil pour mesurer précisément cette efficacité de la gestion des espaces protégés. Cet outil, c'est la Liste Verte des aires protégées. On connaît la Liste Rouge des espèces menacées, qui permet d'identifier les espèces à enjeu parce qu'elles sont particulièrement vulnérables et menacées. La Liste Verte s'inscrit dans une logique et une philosophie un petit peu différentes, qui visent à identifier les espaces protégés qui sont bien gérés, avec une gouvernance équitable, et qui serviront donc d'index, d'une certaine manière de modèle à suivre, pour l'ensemble de la communauté de la conservation.

Cette Liste Verte est née officiellement en 2014, à l'occasion du Congrès Mondial des Parcs qui a eu lieu à Sydney, au cours duquel la France, bien représentée, a pu mettre en avant un certain nombre de sites qui répondaient aux critères de qualité de la Liste Verte.

La Liste Verte est donc un système de certification de la qualité de gestion et de gouvernance d'une aire protégée. Elle repose sur un certain nombre de critères. Les experts de l'UICN en ont défini vingt, qui touchent à la fois à la création des espaces protégés, à la qualité de leur gestion, à des questions relatives à leur gouvernance, mais également aux résultats obtenus en matière de protection d'espèces, d'écosystèmes, y compris de services écologiques. Donc ces dimensions sont prises également en considération par ce dispositif.

Au cours de la phase pilote de ce nouvel outil, qui a été lancé il y a maintenant trois ans, 23 sites ont été reconnus à l'échelle internationale dont cinq en France, et sept en Chine. Un certain nombre de pays pilotes se sont engagés dans cette initiative, aujourd'hui huit, mais c'est en cours de développement puisqu'une vingtaine de pays se sont déclarés intéressés pour la développer, s'agissant d'une démarche bien évidemment volontaire.

La liste verte a pour objectif d'être en fait l'étalon qui permettra de mesurer à l'échelle nationale et internationale l'évolution en matière de gestion et de gouvernance des espaces protégés – en plus bien évidemment de reconnaître cette qualité à un certain nombre de sites qui sont exemplaires ou qui de facto permettront de partager de bonnes expériences, de les

mutualiser avec d'autres sites et donc de créer une communauté de gestionnaires qui permettra de montrer la voie à suivre pour renforcer la qualité des espaces protégés et donc assurer les résultats qu'on attend de ces dispositifs.